

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

Enquête publique sur la déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme : du 27 octobre 2023 au 27 novembre 2023

Le Commissaire enquêteur :

Monsieur Jean-Marc COLIN exerçant la profession de retraité « Orange » a été désigné comme commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de BORDEAUX.

Objectifs de l'enquête publique :

La déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité du PLU a pour objet de rendre compatibles les dispositions du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 11 février 2019 avec les activités de Tri Garonne Environnement (TGE) porté par la société ROSPARS.

Durée de l'enquête publique et modalités de mise à disposition du dossier au public :

Le dossier de déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme, accompagné des avis des personnes publiques associées ou consultées et d'autres pièces annexes, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de SAINTE-BAZEILLE pendant 30 jours consécutifs **du 27 octobre 2023 au 27 novembre 2023**.

Un dossier sous format papier y est soumis à l'examen du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Monsieur Jean-Marc COLIN recevra le public à la mairie de SAINTE-BAZEILLE le vendredi 27 octobre 2023 de 9h00 à 12h00, mardi 07 novembre 2023 de 9h00 à 12h00, mercredi 15 novembre 2023 de 14h00 à 17h00 et lundi 27 novembre 2023 de 14h00 à 17h00.

Consultation du dossier :

Chaque citoyen pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : Mairie de SAINTE-BAZEILLE, 23 avenue du Général de Gaulle 47180 SAINTE-BAZEILLE ou les communiquer par courrier électronique à l'adresse électronique suivante : contact@mairie-sainte-bazeille.fr

A l'issue de l'enquête publique :

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la mairie de SAINTE-BAZEILLE aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an, à compter de sa remise.

Le rapport et les conclusions seront également consultables sur le site internet de la commune : <https://mairie-sainte-bazeille.fr>

Une copie du rapport et des conclusions séparées sera adressée à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Une copie du rapport sera adressée par le Maire au Préfet du département de Lot-et-Garonne pour être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Fait à SAINTE-BAZEILLE, le 05 octobre 2023
Le Maire

